

PAYS-DE-LA-LOIRE

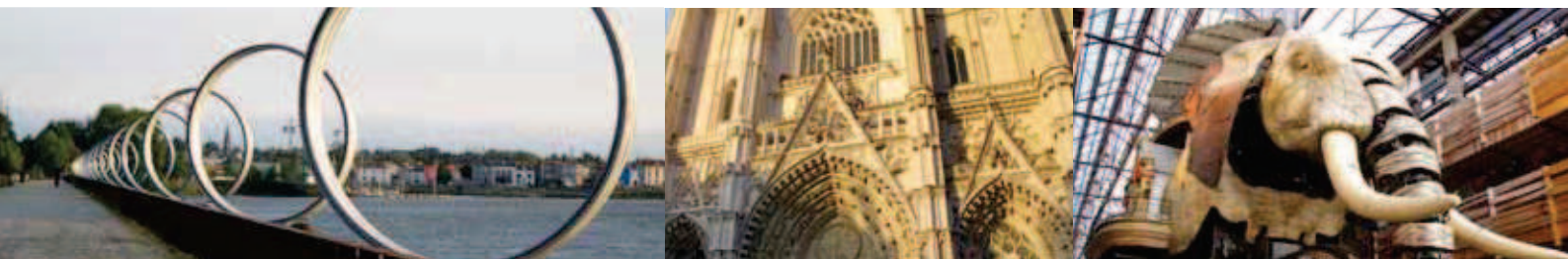


3,56 millions d'habitants (données INSEE de 2011)

5,5% de la population française

→ **LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
MAYENNE
SARTHE
VENDEE**

« RÉUNIR POUR AGIR : VERS UNE NOUVELLE COMMUNICATION ET LA CONSTRUCTION D'UN PARTENARIAT. »



CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

Maryvonne GAUDART

Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis 2010, placée auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

DRJSCS

Avenue François Broussais - BP 62535
44325 NANTES Cedex 3
Maryvonne.GAUDART@drjscs.gouv.fr
Tél. 02 40 12 87 04

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

CAFOC/GIP FCIP Expérience
Tél. 02 40 35 94 10 - www.cafoc.ac-nantes.fr
CDDP de Laval - **Tél. 02 43 68 08 83**
CDRP - **Tél. 02 43 81 43 70**
<http://cddp49.crdp-nantes.cndp.fr>
ADLI CRI 49 Maine et Loire - **Tél. 02 41 79 07 15**
CDDP Maine et Loire - **Tél. 02 41 66 91 31**

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon les résultats obtenus par l'ANLCI à partir des données de l'extension régionale de l'enquête INSEE/IVQ parue en février 2007 :

- 180 000 personnes sont en situation d'illettrisme (9 % de la population âgée entre 18-65 ans).
- Plus de la moitié des personnes ont plus de 45 ans.
- 4 % sont âgées de 18 à 25 ans (9 % en France métropolitaine).
- 63 % sont des hommes, 37 % des femmes (59 % et 41 % en France métropolitaine).
- 28 % vivent dans des zones rurales.
- 12 % sont au chômage.

- 57 % des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.
- 18 % sont des ouvriers (19 % en France), 15 % des agriculteurs (10 % en France), 12 % des artisans (7 % en France).

En 2011, 3,7 % des jeunes sont repérés comme étant en difficulté face aux compétences de base (données JDC), soit 1 525 jeunes.

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN PAYS-DE-LOIRE

La DRJSCS Pays de la Loire assure la gestion administrative de la mission régionale.

La chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour mission de reconstruire le partenariat avec les acteurs locaux ainsi que l'élaboration d'un état des lieux régional. Depuis 2009, la chargée de mission régionale de l'ANLCI a entamé un travail de reconstruction de la dynamique locale, notamment par la mobilisation des différents partenaires (missions locales, unités départementales de la DIRECCTE...). Elle a participé aux réunions des différents acteurs (réunion au rectorat du groupe illettrisme, comité régional du décrochage scolaire de la DIRECCTE, OPCA, sensibilisation des directeurs départementaux Pôle Emploi et Mission Locale). Elle porte une attention particulière à la prise en compte de la lutte contre l'illettrisme par les différents services de l'État.

La mission régionale assure une veille régulière de l'actualité sur internet et une communication régulière d'informations diverses à l'ensemble des membres du comité régional et des partenaires. Des interventions sur le terrain sont également réalisées auprès des partenaires : séances de sensibilisation (école d'assistants sociaux de La Roche-sur-Yon) ou participation aux assises académiques de prévention de l'illettrisme et à l'organisation des assises de lutte contre le décrochage.

La chargée de mission impulse également des actions locales dans les départements, comme la réalisation d'un bilan des actions illettrisme dans le cadre de l'action des OPCA, en partenariat avec les unités territoriales de la DIRECCTE et la mairie de Nantes, entre autres.

La mission régionale s'appuie sur un comité régional composé de représentants d'une quarantaine d'institutions (Pôle Emploi, DIRECCTE, Unités territoriales départementales, Ministère de la Défense, Rectorat, d'organismes de formation, DRAAF, DRAC, missions locales, délégués du préfet, DDCS, SGAR, centres ressources illettrisme, DRJSCS). Ce comité a été mis en place en juillet 2010.

Le Centre Ressources illettrisme est intégré au CAFOC, centre académique de formation continue, composante du GIP FCIP Expérience (Formation Continue et Insertion Professionnelle), organisme de l'Éducation nationale. Quatre centres départementaux de documentation pédagogiques sont également déployés sur le territoire. Les actions du Centre Ressources concernent les professionnels à travers l'offre d'une base documentaire. Il accueille également un public plus large par le numéro vert «illettrisme info service». Le CRI CAFOC est en charge de l'animation du marché compétences clés et mène plus particulièrement des actions de formation des acteurs dans ce cadre.

Le partenariat entre la mission régionale de l'ANLCI et le CRI reste étroit malgré l'arrêt d'actions conjointes par manque de financement.

2

LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Un premier plan a été défini pour la période 2005-2007. Il se structure autour de 4 grandes priorités :

- Identifier les situations et les besoins.
- Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit à tous les âges de la vie.
- Renforcer l'accompagnement des personnes et l'offre de formation.
- Optimiser les ressources et former les intervenants.

Les signataires de ce plan sont : l'État (Préfecture, Rectorat) et l'ANLCI.



3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Identifier les situations et les besoins

La principale action dans ce sens est menée au niveau régional en partenariat avec le Ministère de la Défense, les missions locales et la DIRECCTE pour le repérage des jeunes en situation d'illettrisme lors des journées défense citoyenneté (JDC). Le travail mené dans ce sens vise à améliorer la prise en charge des jeunes une fois repérés pour leur proposer dans les délais les plus courts possible une aide personnalisée. L'objectif fixé par les partenaires est de passer en trois ans d'un quart des jeunes accompagnés après repérage, à un tiers d'entre eux.

Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit de tous les âges de la vie

Fin 2011, la mission régionale a travaillé en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) pour l'intégration de la problématique de l'illettrisme dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS). Deux actions ont été définies dans ce cadre : l'adaptation des supports pour prendre en compte les différences linguistiques, culturelles, l'illettrisme et l'encouragement de la mise en place de procédures de repérage et d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme dans les institutions accueillant les publics.

La Fondation Carla Bruni-Sarkozy soutient des associations pour des actions de sensibilisation à l'illettrisme afin d'accroître la visibilité de cette problématique. Elle promeut également des initiatives de prévention et de sortie de l'illettrisme. Un travail a été mené auprès des parents d'élèves de collège par l'association Envol avec le soutien de la Fondation.

En région Pays de la Loire, le Rectorat a mis en place un groupe académique « maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme » pour le repérage territorial au sein des collèges et des jeunes apprentis en difficulté. À travers cette action, le Rectorat souhaite travailler en prévention des difficultés scolaires. La mission régionale de l'ANLCI appuie cette démarche et souhaite développer un travail complémentaire sur l'environnement scolaire, notamment auprès des parents.

Le Rectorat a mis en place des « plateformes de décrochage », afin de réunir les partenaires, associations, Ministère de la Défense, missions locales, mission générale d'insertion, autour d'une action coordonnée. La mission régionale assure la communication de cette démarche et participe aux réunions.

La DRJSCS a mis en place différentes actions sur le territoire à travers ses Directions départementales de la cohésion sociale. Les actions développées portent notamment sur la lecture et l'écriture. Des formations à la lecture plaisir et à la lecture partage sont organisées auprès des éducateurs des centres de loisirs.

Par ailleurs, la DRJSCS octroie des agréments et assure le suivi du dispositif de service civique. L'AFEV propose ainsi à des jeunes étudiants de parrainer et d'apporter un soutien scolaire à un enfant. Des réseaux d'aide à la parentalité sont également soutenus dans la région.

Au niveau départemental, les DDCCS organisent des actions autour du livre. En Sarthe, le prix littéraire « Chronos » 6-11 ans est organisé tous les ans. C'est un événement intergénérationnel qui incite à la lecture et à la citoyenneté. Cette action est menée en partenariat avec la Fondation nationale de gérontologie. En Vendée, un « Prix littéraire des accueils des loisirs de Vendée » est organisé pendant l'année scolaire. En Maine-et-Loire, c'est un festival d'animation qui regroupe les acteurs autour d'une action ludique de découverte d'une thématique à travers les livres. >>>

ZOOM

AGIR DANS LES ZONES RURALES

Conlie, 1800 habitants, est située à 17 km du Mans. Une ligne de bus et le train la relie au Mans, mais l'expérience confirme que plus les personnes sont éloignées de l'emploi, plus les difficultés sont grandes pour se déplacer et mobiliser les moyens qui permettent l'accès aux formations ou aux emplois qui sont à quelques kilomètres.

Le centre social de Conlie est un lieu important d'accueil convivial et d'échange où sont proposés différents services et activités. Il héberge notamment un Chantier d'Insertion qui accueille une quinzaine de salariés en contrat aidé dont 50 % sont en situation d'illettrisme.

Le Centre social a mobilisé les acteurs locaux pour identifier les besoins de formation des publics (familles repérées par l'accueil du centre social ; par le biais du référent chargé de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, des jeunes suivis par la mission locale, les personnes salariées au sein du chantier d'insertion, ou/et dans l'association intermédiaire...). Ainsi une quinzaine de personnes a été repérée.

C'est également le Centre social qui a proposé d'accueillir la formation dans ses locaux.

L'Atelier Temporaire Compétences Clés concerne 10 à 12 personnes repérées par le Centre Social de Conlie et son Chantier d'Insertion, la Mission Locale, le Pôle Emploi, Études et Chantiers à Sillé le Guillaume (Chantier d'Insertion) et l'Association Solidarité Travail. Une information collective permet de présenter le dispositif et à chaque participant d'exprimer ses besoins. Après positionnement, les entrées sont groupées. Les plans de formation sont établis sur des parcours de 80 heures (c'est la durée moyenne d'un parcours) et peuvent être renouvelés jusqu'à maximum 400 heures. Les objectifs s'appuient sur la situation et le projet professionnel. Chaque période de 80 heures correspond à peu près à un trimestre et fait l'objet d'un bilan avec les stagiaires et d'un Comité de Pilotage qui statue sur la continuité du dispositif.

Renforcer l'accompagnement des personnes et l'offre de formation

L'État, via la DIRECCTE, a réorienté sa politique de lutte contre l'illettrisme et de remise à niveau en lançant un appel à projets concernant le dispositif « accès aux compétences clés » en région Pays de la Loire en 2009. Ce dispositif vise les demandeurs d'emploi et les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ainsi que les salariés des contrats aidés. Un nouvel appel à projet a eu lieu en 2012.

Ce dispositif vient remplacer l'ancien dispositif IRILL (insertion-réinsertion illettrisme) composé d'actions spécifiques à la lutte contre l'illettrisme. L'actuel dispositif cible un public plus large (niveau de formation V mal acquis jusqu'à illettrisme). Ce changement comporte une perte du fléchage spécifique illettrisme, mais différencie par contre l'illettrisme de l'alphabétisation ou du français langue étrangère. De plus, il se différencie du précédent dispositif par sa vocation de réinsertion professionnelle. Le marché concerne de manière prioritaire le public en situation d'illettrisme. L'entrée en formation se fait obligatoirement par prescription de Pôle Emploi, des missions locales ou autre organisme prescripteur. Les organismes de formation peuvent également réaliser des prescriptions pour des salariés en situation d'illettrisme qui ne souhaitent pas en informer leurs employeurs.

Par ailleurs, la DIRECCTE dans le cadre du dispositif EDEC (Engagement de Développement des Emplois et des Compétences), inscrit systématiquement dans les conventions signées avec les entreprises une clause d'engagement de développement de modules de lutte contre l'illettrisme.

La région des Pays de la Loire a également lancé un dispositif intitulé « Acquisition et développement des compétences clés », destiné à tout public en démarche individuelle ayant un projet de formation, aux demandeurs d'emploi sur prescription et aux stagiaires de la formation continue. La Région et la DIRECCTE travaillent en partenariat pour assurer la complémentarité entre ces deux dispositifs.

Pôle Emploi assure pour sa part, une mission de repérage et d'orientation vers les dispositifs Compétences clés, ainsi que vers des formations spécifiques à Pôle Emploi. Un travail en partenariat est également mené avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et fédérations du commerce autour de la sécurisation des parcours professionnels, mais aussi avec les missions locales en assurant une sensibilisation des acteurs.

L'action des OPCA pour la lutte contre l'illettrisme en entreprise s'est vu renforcée grâce au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) créé en 2009 pour favoriser la formation. En Pays de la Loire, 23 OPCA ont bénéficié de ce financement. Leur action est soutenue par la mission régionale, qui participe à des formations de sensibilisation et de mise en réseau des OPCA (ex. formation FAFTT – OPCA du travail temporaire), ainsi qu'à la communication des actions proposées par les OPCA auprès des entreprises. La mission régionale s'est appuyée sur l'accord-cadre de l'ANLCI pour développer les partenariats avec les OPCA (notamment avec AGEFOS PME).

Dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques, la région Pays de la Loire a capitalisé en 2010 quatre projets de son territoire portant sur les « pratiques partenariales d'accompagnement de projets et de parcours d'insertion ». Un kit du praticien a été élaboré rendant compte de quatre initiatives innovantes.

Optimiser les ressources et former les intervenants

Il s'agit principalement de développer la qualification des formateurs et de diversifier et moderniser les outils de formation. Cette animation pédagogique est menée essentiellement par le CRI régional au sein du CAFOC et les CRI départementaux.

De nouvelles actions destinées aux intervenants ont été engagées en 2005 dans le cadre du plan régional (formation des bibliothécaires organisée depuis 2005 en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Centre national de la fonction publique territoriale et la formation des conseillers des OPCA).

En 2011, le Centre départemental de documentation pédagogique de la Sarthe, en partenariat avec la DIRECCTE, a organisé des rencontres avec les acteurs territoriaux de la lutte contre l'illettrisme pour faire une présentation de différents outils.

4

UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le conseil régional a traduit sa volonté politique en incluant cette priorité au sein des différents schémas régionaux (schéma formations, santé, social et territoires ; schéma régional économie et emploi durable ; schéma régional jeunesse).
- Le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), inclut la problématique de l'illettrisme.
- Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) présente un volet spécifique dédié à la thématique « lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue ». Cette thématique est également abordée de manière transversale, l'incluant dans d'autres volets.
- L'illettrisme est pris en compte dans le PRAPS 2012-2016 : l'action 2 « promouvoir des approches adaptées en matière de santé et d'éducation au prendre soin » vise l'adaptation des supports ; l'action 6 « renforcer la coordination des institutions et développer les capacités des intervenants pour repérer les personnes en situation de précarité » vise le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

